

Agence Franche-Comté

23 RUE DES SALINES
39 000 LONS LE SAUNIER
T 03 84 87 18 20

synapse.lons@synapse-construction.com



**CONSTRUCTION DE LOCAUX DE STOCKAGE
POUR PRODUITS CHIMIQUES**

SITE DE LA HALLE ALIMENTAIRE

39 800 - POLIGNY

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET
PARTICULIERES**

Lot 04 : Charpente métallique – Couverture

Date	N° Affaire	Emetteur	Phase	Lot	Type	N° Doc	Indice
02/04/2020	190168	SYN	PRO	CHM	CCTP	1	-

Sommaire

A CHARPENTE METALLIQUE - COUVERTURE	2
1 GENERALITES	2
1 1 RAPPEL DES NORMES	2
1 2 VERIFICATION DES QUANTITES FOURNIES	2
1 3 SPECIFICATIONS PARTICULIERES	2
1 4 PLANS	2
1 5 PIECES METALLIQUES	2
1 6 DISPOSITIONS PARTICULIERES	2
1 7 COORDINATION	3
1 8 GRAVOIS	3
1 9 EVACUATION DES GRAVOIS ET DECHETS DE CHANTIER	3
2 INSTALLATIONS - PREPARATIONS	4
2 1 P.M : VISITE D'ETAT DES LIEUX	4
2 2 ETUDE D'EXECUTION	4
2 3 ECHAFAUDAGES ET PROTECTIONS	4
2 4 DEPOSE DE COUVERTURE	4
3 CHARPENTE METALLIQUE	5
3 1 TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES ELEMENTS EXISTANTS ET ELEMENTS ENDOMMAGES	5
3 2 SUIVI ANTI-ROUILLE	5
3-1 ADAPTATION DE CHARPENTE METALLIQUE	5
3-1 1 ADAPTATION CHARPENTE AU DROIT STOCK FUTS VIDE	5
3-1 2 ADAPTATION CHARPENTE AU DROIT LOCAL ALCALINS	6
4 COUVERTURE	7
4 1 COUVERTURE BAC ACIER LAQUE ALUMINIUM	7
4 2 BAVETTE HAUT DE PENTE	7
4 3 RELEVÉ CONTRE MUR ET ACROTERE	7
4 4 RIVES DE PIGNONS	7
4 5 CLOSOIR EN BAS DE PENTE POUR GOUTTIERES PENDANTES	7
4 6 GOUTTIERES CARRES EN ZINC DE 50 DE DEV	8
4 7 TUYAUX DE DESCENTES ZINC DIAM 100	8
4 8 DAUPHINS FONTES DIAM 100	8

Sommaire

5 DIVERS	9
5-1 PLATELAGE EN PLANCHER CAILLEBOTIS	9
5-1 1 PLATELAGE DANS LOCAL ALCALINS	9
5-1 2 PLATELAGE DANS LOCAL ACIDES	9
5-1 3 PLATELAGE DANS LOCAL CONTENEUR SUR PALETTE	9
1 NETTOYAGE DE CHANTIER	9
2 DOSSIER D'OUVRAGE EXECUTES	10

A **CHARPENTE METALLIQUE - COUVERTURE**

1 **GENERALITES**

1 1 **RAPPEL DES NORMES**

L'entrepreneur sera soumis, pour l'exécution des travaux et des installations, aux D.T.U, cahiers du C.S.T.B, normes françaises et européennes, arrêtés, circulaires, ordonnances, ..., et en règle générale, à l'ensemble des documents officiels se rapportant aux travaux en vigueur à la date de la signature des marchés.

1 2 **VERIFICATION DES QUANTITES FOURNIES**

Les quantités fournies par le maître d'ouvrage dans le cadre de bordereau sont indicatives. Elles devront être vérifiées par l'entreprise avant de remettre son offre. L'entreprise reportera les quantités qu'elle souhaite modifier dans la colonne du cadre qui lui est réservée. Si aucune modification n'est apportée, les quantités indicatives deviennent les quantités de l'entreprise, aucune réclamation ne pourra être faite ultérieurement. L'entreprise devra obligatoirement répondre sur le cadre de bordereau fourni.

1 3 **SPECIFICATIONS PARTICULIERES**

Tous les matériaux mis en œuvre et leurs procédés de mise en œuvre seront agréés par le C.S.T.B et la commission technique de l'A.R.C.E.S près le S.T.A.C.

Les éléments de couverture et leurs accessoires seront garantis 30 ANS contre le gel.

Les bois accessoires de mise en œuvre (liteaux, chanlattes, voliges, ...) seront obligatoirement traités au moyen de produits fongicides / insecticides agréés par les C.T.B.

1 4 **PLANS**

Tous les plans et détails d'exécution seront soumis pour accord à l'architecte avant tout début d'exécution.

1 5 **PIECES METALLIQUES**

Toutes les pièces métalliques employées pour liaison, fixation ou assises, poteaux, platines, etc. ... seront :

Pour les pièces placées à l'extérieur :

- Protégées par galvanisation type C.

Pour les pièces placées à l'intérieur :

- Protégées par peinture antirouille + 2 couches de finition.

Ces pièces ne devront pas nuire à l'esthétique, elles devront être encastrées.

Les assemblages des pièces en lamellés collés seront assurés par des boulons, rondelles, bagues en acier galvanisé, un papillonnage sera prévu pour encastrement des têtes des boulons.

1 6 **DISPOSITIONS PARTICULIERES**

L'entreprise devra prévoir tous les agrès et protections nécessaires conformes aux règlements de sécurité. Elle devra prévoir également tout dispositif pour approvisionnement de matériaux, levage, évacuation, etc.

...

...Suite de "1 6 DISPOSITIONS PARTICULIERES..."

Obligations diverses :

- L'entrepreneur exécutera les travaux selon les règles de l'art afin d'obtenir une étanchéité parfaite des ouvertures.
- L'entrepreneur devra fournir obligatoirement à chaque livraison l'attestation décennale de garantie.
- L'entreprise devra tenir compte de toutes sujétions concernant les divers raccordements de toiture suivant les plans de toiture et de détail.

1 7 **COORDINATION**

Au cours de la période de préparation, l'entreprise devra remettre à l'entreprise chargée du lot gros œuvre par l'intermédiaire des architectes, le plan d'implantation des ouvrages métalliques avec toutes les indications nécessaires, appuis, dimension des semelles, des poteaux et des poutres, cote d'arase des maçonneries ou béton au droit des poteaux, forme et dimension des trous à réserver, ainsi que tous dessins en plan et en coupe.

Il fournira le tableau des charges au lot gros œuvre pour le calcul des fondations.

1 8 **GRAVOIS**

L'entrepreneur chargé du présent lot devra le rassemblement de ses gravois et déchets dans un lieu désigné par le maître d'œuvre et en assurera l'évacuation.

1 9 **EVACUATION DES GRAVOIS ET DECHETS DE CHANTIER**

Chaque entreprise devra l'évacuation des gravats, cartons d'emballage et produits divers au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Elle devra, soit les acheminer à une décharge publique ou à une plateforme agréée pour l'accueil de déchets du B.T.P.

L'entrepreneur devra fournir les informations montrant qu'il assure l'évacuation des déchets conformément à la réglementation en vigueur selon leur catégorie.

Le prix remis par l'entrepreneur comprendra obligatoirement les frais d'évacuation des gravats et autres types de déchets.

2 **INSTALLATIONS - PREPARATIONS**

2 1 **P.M : VISITE D'ETAT DES LIEUX**

L'entrepreneur est réputé avoir une parfaite connaissance de l'état des lieux du terrain et des abords et notamment des dispositions d'accès des abords, des possibilités de stockage des matériaux, d'approvisionnement, des lieux d'évacuations des déblais et gravois, etc. ...

En conséquence, l'entrepreneur pourra se rendre sur place afin d'effectuer une visite d'état des lieux. Cette visite n'est pas obligatoire mais vivement conseillée.

Dans tout les cas, il ne pourra invoquer son ignorance pour élever une quelconque réclamation après la conclusion du marché.

2 2 **ETUDE D'EXECUTION**

Les études d'exécution (calculs, plan de montage, plans de détail d'exécution) seront réalisées par un B.E structure désigné par l'entrepreneur et rémunéré par lui après son agrément par l'architecte.

Les plans d'exécution dressés pour le compte de l'entrepreneur seront systématiquement soumis à l'accord de l'architecte, et seront éventuellement modifiés en fonction de ses observations sans que pour autant la responsabilité de l'entrepreneur et de son B.E en soit dégagée.

Nota : étude à chiffrer obligatoirement.

2 3 **ECHAFAUDAGES ET PROTECTIONS**

L'entrepreneur du présent lot prévoira selon décret en vigueur :

- Tous les échafaudages, échelle d'accès, garde-corps ou filets de protections, propres à ses ouvrages.
- Tous les moyens de levage nécessaires à l'approvisionnement de ses matériaux ou matériel, ainsi que l'évacuation.

Le coût des ouvrages nécessaires à l'accès et à la sécurité propre à ses ouvrages, seront implicitement prévus dans le prix de l'entreprise.

2 4 **DEPOSE DE COUVERTURE**

Dépose de la couverture existante y compris tri sur place, démontage des faîtages, rives, arêtiers, etc... descente, chargement et évacuation à la décharge.

Compris dépose des éléments servant de support de pose à la couverture.

Localisation :

Dépose de la couverture existante du local séchage de planche.

3 **CHARPENTE METALLIQUE**

3 1 **TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES ELEMENTS EXISTANTS ET ELEMENTS ENDOMMAGES**

L'entreprise réalisera un relevé précis de la charpente.

L'ensemble des éléments de charpente présentant des désordres (déformations, corrosion, etc. ...) devront faire l'objet d'un renforcement ou d'un remplacement suivant l'importance des désordres rencontrés.

L'entreprise réalisera aussi la reprise des éléments de charpente découpées, déformée et déposé. Ainsi qu'une reprise des assemblages défectueux.

L'entreprise devra s'assurer que les éléments de charpente conservé valide les hypothèse de calcul.

Le relevé et la vérification du bon état de conservation des différents éléments de charpente existante sont de la responsabilité du présent lot.

Localisation :

Ensemble des éléments de charpentes conservés

3 2 **SUIVI ANTI-ROUILLE**

Un suivi anti-rouille de la charpente existante est à réaliser, ainsi qu'un blocage pour arrêter la propagation de la rouille avant peinture anti-rouille.

Pour les éléments présentant des traces de corrosion, il sera prévu l'élimination et le nettoyage des parties rouillées par brossage, sablage ou toute autre système adapté. Puis il sera appliqué une peinture anti-rouille sur les parties concernées pour reconstituer la protection contre la corrosion. Teinte RAL suivant demande du maître d'ouvrage.

Localisation :

Ensemble des éléments de charpentes conservés

3-1 **ADAPTATION DE CHARPENTE METALLIQUE**

Adaptation de la charpente métallique existante afin de supprimer le débord du bâtiment par rapport au soubassement comprenant:

Étalement de l'ensemble de la charpente

Dépose des remplissages entre poteaux métallique

Dépose des poteaux métallique en façade jusqu'au soubassement béton compris sciage nette et dépose du remplissage en façade entre les poteaux

Adaptation des pieds de poteaux pour recevoir de nouveaux poteaux métalliques.

Fourniture et pose de poteaux métallique sur les pied adapté, compris adaptation des poutres métalliques et liaisonnement avec les nouveaux poteaux.

3-1 1 **ADAPTATION CHARPENTE AU DROIT STOCK FUTS VIDE**

Adaptation de la charpente au droit du local stock fut vide comprenant l'adaptation d'une travée.

Localisation :

Au droit du futur local stock fut vide

3-1 2 **ADAPTATION CHARPENTE AU DROIT LOCAL ALCALINS**

Adaptation de la charpente au droit du local stock fut vide comprenant l'adaptation de deux travées.

Localisation :

Au droit du futur local alcalins

4 **COUVERTURE**

4 1 **COUVERTURE BAC ACIER LAQUE ALUMINIUM**

Fourniture et pose sur pannes métalliques de bac acier laqué aluminium en tôle nervurée 75/100 d'épaisseur y compris traitement anti-condensation pente 5.00 %, fixation par tire fond et rondelles d'étanchéité. coloris au choix du Maître d' Oeuvre.

Le bac acier devra résister aux ambiances agressives dû au produit chimique.

Localisation :

Couverture du local stockage planche.

4 2 **BAVETTE HAUT DE PENTE**

Bavette de haut de pente en tôle d'acier prélaqué 75/100 y compris toutes sujétions pour raccordement avec la couverture coloris au choix.

Localisation :

En partie haute des couvertures du Stock neutre, local acides et local alcalins.

4 3 **RELEVÉ CONTRE MUR ET ACROTÈRE**

Relevé contre mur ou acrotère exécuté en tôle d'acier galvanisé laqué 75/100 y compris plis pince remonté derrière bardage formant rives en solin, fixation par crochets ou vis autotaraudeuse avec rondelle d'étanchéité, ajustage et mise en oeuvre.

Localisation :

Relevés contre mur béton existant du SAS.

4 4 **RIVES DE PIGNONS**

Bandes de rives en pignon exécutées en tôle d'acier prélaqué 75/100 y compris toutes sujétions pour raccordement avec la couverture coloris au choix.

Localisation :

En périphérie de l'ensemble des couvertures.

4 5 **CLOSOIR EN BAS DE PENTE POUR GOUTTIÈRES PENDANTES**

Ensemble exécuté en tôle d'acier prélaqué 75/100 comprenant isolant complémentaire sous couverture, avec joint d'étanchéité à l'air, closoir prédécoupé avec recouvrement toutes sujétions de fixation et mise en oeuvre.

Localisation :

En bas de pente de l'ensemble des couvertures

4 6 **GOUTTIERES CARRES EN ZINC DE 50 DE DEV**

Fourniture et pose de gouttières carrées en zinc titane de 80 /100 dév 0.50 m de VM y compris brides réglables fixées sur couverture, fonds soudés, besaces de dilatation .naissances soudées.

Localisation :

En bas de pente des différentes toitures

4 7 **TUYAUX DE DESCENTES ZINC DIAM 100**

Fourniture et pose de tuyaux de descente en zinc 70/100 diam 100 (SECTION DONNÉE A TITRE INDICATIF A DÉTERMINER PAR L'ENTREPRISE) y compris jambettes, coudes, colliers et bagues soudées

Localisation :

Descente des EP en façade depuis les gouttières.

Descente des EP en façade depuis les boîtes à eaux mise en place par le lot Étanchéité sur les toitures terrasses.

4 8 **DAUPHINS FONTES DIAM 100**

Fourniture et pose de dauphins fontes diam 100 (SECTION DONNÉE A TITRE INDICATIF A DÉTERMINER PAR L'ENTREPRISE) hauteur 1.00 ml y compris colliers, joint d'étanchéité, coude , rallonge et raccordement sur regards

Localisation :

En pied des descentes EP.

5 **DIVERS**

5-1 **PLATELAGE EN PLANCHER CAILLEBOTIS**

Ensemble exécuté en profilés métalliques du commerce, type UPN, IPE, HEA etc... en acier galvanisé thermolaqué coloris RAL 7016 au choix dans la gamme RAL du fabricant, comprenant :

- Consoles métalliques en profils I avec platines d'extrémités fixées mécaniquement dans maçonnerie de toutes natures y compris matériaux creux, toutes sujétions de scellements chimiques exécutés dans cages métalliques.
- Ramasses assemblées sur consoles contre murs de façades réalisées en profils I.
- Poutres de rives périphériques assemblées sur consoles réalisées en profils U.
- Contreventement par cornières 40*40*4 mm
- Cadre métallique destiné à recevoir un caillebotis métallique en cornière.
- Plancher réalisé en caillebotis à maille carré 19*19 mm en acier galvanisé y compris système de fixation anti-vandale sur structure métallique prévue ci-avant.

Détails d'exécution à faire valider par le Bureau de contrôle et la maîtrise d'oeuvre avant toute exécution. Toutes sujétions particulières pour une parfaite réalisation suivant plan et détails de l'architecte.

5-1 1 **PLATELAGE DANS LOCAL ALCALINS**

Localisation :

Platelage du local alcalins

5-1 2 **PLATELAGE DANS LOCAL ACIDES**

Localisation :

Platelage du local acides

5-1 3 **PLATELAGE DANS LOCAL CONTENEUR SUR PALETTE**

Localisation :

Platelage du local conteneur sur palette

1 **NETTOYAGE DE CHANTIER**

Chaque entreprise devra le nettoyage du chantier et des abords quotidiennement et à l'issue de ses travaux ainsi que l'évacuation de ses propres matériaux et gravois, sans aucun stockage sur place.

Les nettoyages complémentaires exigés par le maître d'oeuvre s'ils s'avéraient nécessaires seront à la charge du compte prorata.

Un nettoyage hebdomadaire sera demandé aux entreprises présentes sur le chantier lors des réunions de chantier.

Les entreprises doivent prendre toutes les précautions nécessaires en utilisant les espaces hors chantier. Elles devront la remise en état de ces espaces hors chantier. Elles devront la remise en état de ces espaces avant la réception des ouvrages.

2

DOSSIER D'OUVRAGE EXECUTES

Les entreprises devront obligatoirement fournir au Maitre d'œuvre les plans de recollement des ouvrages exécutés, ainsi que les notices d'entretiens et certificats de garantie spécifiques aux matériels mis en œuvre à la demande de la maîtrise d'œuvre.

Les dossiers des ouvrages exécutés sont à remettre en 3 exemplaires papiers et un sous format informatique.

